

Vol aggravé et complicité de vol à Port-Gentil

En prison pour avoir dévalisé la maison de leur défunt voisin

J-P.A.  
Port-Gentil/Gabon

Le butin volé par Papi Obame, 21 ans et sa mère Marie Brigitte Ndombi Bakita, 60 ans, tous deux de nationalité gabonaise, au domicile du défunt Louis Flavien Bruno Chelers est consistant. Il s'agit d'un congélateur, deux réfrigérateurs, dix encyclopédies, deux ventilateurs, deux décodeurs, une planche pour table à manger, un carton contenant divers produits, une bouteille de gaz, une table...

Placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Port-Gentil, ils doivent rendre prochainement des comptes à la justice.

LES éléments du commissariat central de police de Port-Gentil viennent de mettre hors d'état de nuire deux individus, soupçonnés de s'être approprié frauduleusement les biens d'autrui. Il s'agit de Papi Obame, 21 ans et de sa mère Marie Brigitte Ndombi Bakita, 60 ans, tous deux de nationalité gabonaise.

Le duo avait, semble-t-il, dévalisé la maison de son défunt voisin, Louis Flavien Bruno Chelers, retrouvé mort le 18 janvier dernier, à son domicile, sis au quartier "Transfo",

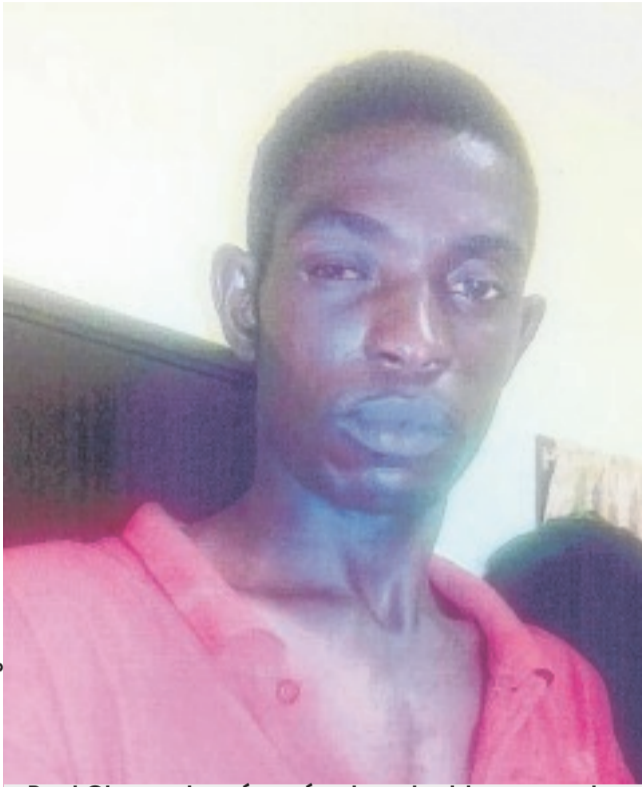


Photo : JP Allongo

Papi Obame, le présumé voleur des biens appartenant au défunt Louis Flavien Bruno Chelers.

dans des circonstances non encore élucidées. Il ressort que dans la nuit du 21 au 22 janvier, des inconnus se seraient introduits au domicile du défunt et y auraient soustrait frauduleusement plusieurs effets. Le butin enlevé est constitué d'un congélateur, de deux réfrigérateurs, de dix encyclopédies, de deux ventilateurs, de deux décodeurs, d'une planche pour table à manger, d'un carton rempli de produits di-

vers, d'une bouteille de gaz, d'une table... La même nuit, vers minuit, un voisin de bonne foi ayant suivi la scène, alerte par téléphone Max Chelers, le fils du défunt, domicilié au quartier Ntchengué qui, à son tour, saisit la police. Suite à une descente des flics sur les lieux, Papi Obame est interpellé, pendant qu'il tente de démonter le compteur d'électricité de la maison du défunt. Conduit au



Photo : JP Allongo

Marie Brigitte Ndombi Bakita a eu tort d'aider son fils à transporter des effets volés.

poste de police, le mis en cause aurait reconnu les faits. Une perquisition effectuée à son domicile permettra d'ailleurs aux policiers de récupérer les effets volés. Poignants, les aveux de Obame à ce sujet : « J'ai commis cet acte délictueux tout seul, bien qu'aidé par ma mère, Marie Brigitte Ndombi Bakita, pour le transport du congélateur et des deux réfrigérateurs. Je ne sais pas ce qui m'a pris, je suis maudit ».

Entendue à son tour, Marie Brigitte Ndombi Bakita aurait corroboré les déclarations de son fils, mais se serait défendue en disant tout ignorer de l'origine frauduleuse de tous ces biens. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, tous les deux ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de la localité, en attendant leur jugement.

Fraude à la vente dans un magasin de Makokou

L'aide-gérant s'engraissait sur le dos de son employeur

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

LES responsables du magasin "Makokou Star" sont désormais fixés sur les nombreuses pertes enregistrées ces quatre derniers mois - soit environ 40 millions de francs - par leur établissement commercial, situé au quartier Central de Makokou.

En effet, Bagaga Tidjama, l'aide-gérant, de nationalité malienne, et son présumé complice Hassan Mohamed, un semi-grossiste nigérien, ont été arrêtés par les agents de l'antenne provinciale de la Police d'investigation judiciaire (PIJ), pour fraude. Celle-ci portait sur la vente des cartons de viande, les mis en cause ayant pris l'habitude d'intervertir leurs étiquettes. C'est en octobre 2016 que Bagaga Tidjama aurait eu cette ingénieuse idée d'arrondir ses fins de mois en se sucrant sur le dos de

son employeur. Responsable de la chambre froide du magasin, il avait mis au point un stratagème pour tromper la vigilance du gérant en chef. Et cela avec la complicité de Hassan Mohamed, qui se présentait journellement au comptoir, aux fins d'acheter la marchandise à un coût minutieusement réévalué grâce à un jeu de remplacement d'étiquettes. A titre d'exemple, les cartons de 18 kg de viande, étaient enlevés à un prix très au-dessus de la valeur réelle. En effet, l'emballage de 18 kg de viande mentionne 25 000 francs, alors que celui de 24 kg vaut normalement 65 000 francs. L'astuce du responsable de la chambre froide consistait à maquiller le label supérieur, en lui colant l'étiquette du petit modèle. Une fois cette première phase du mode opératoire terminée, Bagaga Tidjama et Hassan Mohamed se rapprochaient tout bonnement du gérant pour l'acte



Photo : D.R.

Hassan Mohamed et Bagaga Tidjama méditent sur leur sort à la maison d'arrêt de Makokou.

d'achat final. Le semi-grossiste nigérien déboursait naturellement les 65 000 francs, qu'il faut pour obtenir le carton de 24 kg. Mais ce que le gérant ignorait, c'est qu'il était, en réalité, en train d'écouler un emballage de 18 kg. Il restait à soutirer le reliquat de la caisse, ce que l'aide-gérant s'employait à faire par la suite. Le Malien et le Nigérien pouvaient donc empocher tranquillement 40 000 francs. La trésorerie de

l'établissement commercial était ainsi mise à rude épreuve de jour en jour. Le mercredi 1er février dernier, croyant que le gérant se trouve à son poste, les deux acolytes vont, comme d'habitude, procéder à la transaction depuis la chambre froide. Et le fait que ce compartiment du magasin est situé à environ un mètre de la chaussée les arrangeait encore plus. Malheureusement pour eux, le gérant en chef est en train d'ob-

server ce petit manège à distance. Aussi, hèle-t-il le commerçant, au moment où celui-ci s'apprête à se retirer avec un carton sur les épaules. Interrogé sur la provenance du produit, le Nigérien ne passe pas par quatre chemins et dénonce l'aide-gérant. C'est alors que Hamed Aboulayi, le propriétaire du magasin qui réside à Libreville, une fois mis au courant de la situation, alerte à son tour les éléments de la Police d'investigations judiciaires de Makokou. Bagaga Tidjama et Hassan Mohamed sont interpellés le même jour. On apprend que cette affaire a même coûté son emploi à un ancien gérant. Les pertes enregistrées par le magasin ne pouvant valablement être justifiées, ce dernier fut accusé de détournement... Bagaga et Hassan ont été déférés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Makokou, qui les a incarcérés à la prison centrale après audition.

Faits d'ailleurs

Le prince Charles en deuil

Alors qu'il se réjouit de voir la relation entre son fils, le prince Harry, et l'actrice Meghan Markle devenir de plus en plus sérieuse, le prince Charles vient d'apprendre une triste nouvelle. Sa filleule Tara Palmer-Tomkinson a été retrouvée morte dans son appartement situé dans un quartier chic de Londres. Elle était âgée de 45 ans. Son décès a été confirmé par la police, qui a ouvert une enquête et attend les résultats de l'autopsie. La mort de l'animatrice britannique demeure pour le moment "inexpliquée sans pour autant être suspecte."

30 ans de prison pour l'assaut contre des caricatures de Mahomet

L'homme qui a organisé en 2015 l'assaut contre un bâtiment accueillant un concours de caricatures du prophète de l'islam au Texas (Etats-Unis), au cours duquel les seuls deux assaillants avaient été abattus, a été condamné à 30 ans de réclusion. Abdul Malik Abdul Kareem, 45 ans, a été reconnu coupable de soutien au groupe Etat islamique (EI), de conspiration en vue de commettre des meurtres et de plusieurs autres chefs d'inculpation, dans ce que le gouvernement a présenté comme étant le premier procès avec un jury sur le sol américain impliquant une attaque inspirée par l'EI.

Un défaut de l'appli révèle son infidélité, il fait un procès

Un homme d'affaires français demande réparation à la société Uber à hauteur de 45 millions d'euros. Une faille informatique - suite à un bug de l'appli, le téléphone aurait continué à recevoir les notifications des courses commandées, alors que l'homme d'affaires avait fermé l'application et s'était déconnecté - dans l'appli du géant des VTC aurait permis à la femme du plaignant de découvrir l'infidélité de celui-ci. Ces informations auraient précipité leur divorce. Une assignation a été déposée devant le tribunal de grande instance de Grasse et la première audience devrait intervenir d'ici environ un mois. Le problème technique, déjà relevé sur les réseaux sociaux par d'autres utilisateurs, toucherait les versions iOS de la plateforme, dont la dernière mise à jour aurait eu lieu avant le 15 décembre dernier. L'époux volage ne serait donc pas la seule victime.

Rassemblés par JNE